

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ACOSS

Agence centrale des organismes de sécurité sociale

**Décision du 11 décembre 2017 prise par le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale en application de l'article L. 122-7 du code de la sécurité sociale et relative au recouvrement des cotisations dues en application de l'article L. 380-2 du code de la sécurité sociale**

NOR : SSAX1730952S

Le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 122-7, L. 380-2 et R. 380-3;

Vu le décret du 8 décembre 2016 paru au *Journal officiel* du 9 décembre 2016 portant nomination du directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont approuvées les conventions de mutualisation interrégionales, prises en application de l'article L. 122-7 du code de la sécurité sociale et conclues entre les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) aux fins de délégation du calcul, de l'appel et du recouvrement des cotisations dues en application de l'article L. 380-2 du code de la sécurité sociale, à des URSSAF délégataires conformément à la répartition figurant dans le tableau annexé à la présente décision.

#### Article 2

Le directeur de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 11 décembre 2017.

*Le directeur de l'Agence centrale  
des organismes de sécurité sociale,  
Y.-G. AMGHAR*

ANNEXE

URSSAF DÉLÉGANTES	URSSAF DÉLÉGATAIRE
Auvergne	Auvergne
Rhône-Alpes	
Aquitaine	Limousin
Limousin	
Poitou-Charentes	
Midi-Pyrénées	Languedoc-Roussillon
Languedoc-Roussillon	
Nord-Pas-de-Calais	Centre
Basse-Normandie	
Haute-Normandie	
Centre	
Île-de-France	
Picardie	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse	
Pays de la Loire	Pays de la Loire
Bretagne	
Alsace	Franche-Comté
Lorraine	
Champagne-Ardenne	
Bourgogne	
Franche-Comté	